



46^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif sur le Nicaragua

Intervention de S.E.M. Pierre-Louis Lorenz, Représentant permanent du Luxembourg

24 février 2021

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Haute Commissaire pour son rapport.

Ma délégation partage pleinement les préoccupations exprimées par la Haute Commissaire. Nous condamnons toutes les violations de la liberté d'expression et de réunion et nous appelons les autorités du Nicaragua à tout faire pour assurer aux opposants politiques l'exercice de leurs droits civils et politiques.

Le Luxembourg reste également très préoccupé par les actes d'harcèlement et d'intimidations commis contre les journalistes et travailleurs des médias. Nous déplorons la continuation du rétrécissement de l'espace civique et nous exhortons les autorités du Nicaragua à faire cesser les représailles contre les représentants de la société civile.

Ma délégation demande aussi à ce que la Police Nationale s'abstienne de commettre des actes s'apparentant à la torture ou de mauvais traitements à l'égard des manifestants et des détenus.

Enfin, il est profondément regrettable que le Nicaragua n'ait pas encore procédé à une réforme électorale et institutionnelle permettant l'organisation d'élections libres, équitables et transparentes. Nous condamnons l'adoption récente de la loi 1055 sur « la défense des droits du peuple à l'indépendance, à la souveraineté et à l'autodétermination pour la paix » qui est incompatible avec les standards internationaux des droits humains en excluant de fait les candidats politiques de l'opposition de participer aux élections de novembre 2021.

Je vous remercie.